

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE  
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU  
COMITE DIRECTEUR DU 17 DECEMBRE 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 15

Membres absents excusés : 6

Membres ayant donné procuration : 6

*Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :*

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DANGELSER Aimé, DOEPPEN Hans, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, ROBITZER Georges, SCHNITZLER Nadine,

*Assistait en outre à la séance :*

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets du SMICTOM

*Etaient absents ayant donné procuration :*

EICHHOLTZER Michel donnant procuration à CREMMEL Joseph, DORSCHNER Christian donnant procuration à DOPPEN Hans, SCHMITT Claude donnant procuration à Béatrice LORENTZ, SAND Gilbert donnant procuration à LEICHTWEIS Samuel, SCHMITT René donnant procuration à HOERTH Jean-Michel, SPACH Thierry donnant procuration à JUNDT Jean-Jacques,

*Etaient absents excusés :* ESTEVES Christine, FISCHBACH Jean-Marc, HITTINGER Denis, HOLZSCHERER Daniel, HERRMANN Pascal, PUEYO Julien,

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :



Le Président :

Joseph CREMMEL

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-256701301-20241217-982276-DE

## 5- Décision modificative n°2

Suite au déménagement de la Région Grand Est au château du Rohan, la collectivité a cédé à titre gracieux du mobilier au SMICTOM.

La valeur du mobilier devant faire l'objet d'une saisie comptable, M. CREMMEL propose donc de virer la somme de 18 000€ comme suit :

| DEPENSES                                                       |            | RECETTES                      |            |
|----------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------|------------|
| INVESTISSEMENT                                                 |            |                               |            |
| Chapitre 041 – 21848 : autres matériels de bureau et mobiliers | + 18 000 € | Chapitre 041 – 1312 : Régions | + 18 000 € |
| Total                                                          | + 18 000 € | Total                         | + 18 000 € |

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°2 ci-dessus.

Saverne, le 17 décembre 2024

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-256701301-20241217-982276-DE